



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

## Livret Candidat

Examen ponctuel terminal des  
BEP CAP.

EPREUVE :  
**SAUVETAGE**

Année scolaire 2012-2013

Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille  
Place Lucien Paye  
13 621 Aix-en-Provence Cedex 1  
Téléphone : 04.42.91.70.00

En référence aux arrêtés du 10 février 2009 (BOEN spécial N°2 du 19 février 2009 MENE 0829948a) et du 15 juillet 2009 (BOEN N° 31 du 27 août 2009 0916587a), ainsi qu'aux notes de service du 8 octobre 2009 (BO N°42 du 12 novembre 2009). Cette brochure présente pour l'Académie d'Aix-Marseille, les activités physiques et sportives retenues pour la session 2013 des Examens des BEP CAP.

Les épreuves dont la définition et les modalités d'évaluation sont arrêtées ici pour l'examen ponctuel terminal concernent :

« Art. 3 : Les candidats individuels, les candidats scolarisés dans les établissements d'enseignement privés hors contrat, les candidats scolarisés au Centre national d'enseignement à distance (CNED), les candidats relevant de handicap ou présentant une inaptitude partielle, aptes à subir l'épreuve mais dont les conditions de scolarisation n'ont pu permettre la mise en œuvre du contrôle en cours de formation. »

- ☞ Le Contrôle Ponctuel Terminal s'effectue sur deux épreuves.
- ☞ Les candidats choisiront dans la liste ci-dessous un ensemble de deux épreuves :

ENSEMBLE N° 1 :	Demi-Fond (3 x 500 m) - Badminton en simple
ENSEMBLE N° 2 :	Demi-Fond (3 x 500) - Tennis de table en simple
ENSEMBLE N° 3 :	Sauvetage - Tennis de table en simple
ENSEMBLE N° 4 :	Gymnastique aux agrès - Basket ball
ENSEMBLE N° 5 :	Sauvetage - Basket ball

- ☞ La participation à chacune de ces épreuves nécessite une tenue adaptée.
- ☞ Le jury invite les candidats à se préparer à cette épreuve afin de garantir leur sécurité.
- ☞ Le candidat devra se présenter le jour de l'épreuve avec sa convocation accompagnée d'un certificat médical d'aptitude (au dos de la convocation) dûment renseigné (signature et tampon du médecin) et d'une pièce d'identité.

## EPREUVE : SAUVETAGE

### I - DESCRIPTION DE L'EPREUVE :

Le parcours de 200 mètres est constitué par le jury en disposant les 8 obstacles régulièrement sur le parcours. Un intervalle d'environ 25m sépare les obstacles qui sont orientés verticalement par rapport à la surface afin d'imposer une immersion d'environ 1m de profondeur, ou horizontalement imposant un déplacement subaquatique d'au moins 2m. Les modalités de franchissement sont libres. Le nombre de tentatives de franchissement n'est pas limité. Passer les obstacles sans les heurter est valorisé. Au terme du parcours d'obstacles, et dans son prolongement, le candidat nage vers une zone indiquée, distante d'une vingtaine de mètres, pour remonter en surface **en moins de 30 secondes (garçons), de 35 secondes (filles)**, un mannequin qui s'y trouve immergé à environ 2m de profondeur.

Ce parcours est chronométré, jusqu'au moment où les voies respiratoires du mannequin sont émergées. Le candidat communique avant le début de l'épreuve au jury le nombre de points qui lui seront attribués pour chacun des éléments évalués, au cours des deux parties de l'épreuve.

### II - CONDITIONS DE L'EPREUVE :

- ☞ L'épreuve se déroule en bassin de 25 ou de 50 m.
- ☞ Le port du bonnet de bain est obligatoire. Ne sont pas autorisés le short ou bermuda pour les garçons. Le port du maillot de bain une pièce pour les filles est vivement conseillé.
- ☞ Le port des lunettes est autorisé et conseillé.
- ☞ Le jury a autorité pour interdire le départ à un candidat dont la tenue n'est pas conforme au règlement intérieur de l'établissement.
- ☞ L'échauffement dans l'eau est obligatoire.

### III - COMPÉTENCES ATTENDUES :

Niveau 3 :

En choisissant son mode de nage, se déplacer sur une distance longue en un temps imparti, exigeant le franchissement en immersion d'obstacles disposés en surface, et la remontée d'un objet immergé.

### IV - DÉROULEMENT DE L'EVALUATION :

1<sup>ère</sup> phase :

Accueil des candidats (appel, vérification d'identité)  
Explications sur le déroulement de l'épreuve.  
Réception des projets auprès du jury

2<sup>ème</sup> phase :

Echauffement  
Passage de l'épreuve : le 200m sera nagé dans une des lignes centrales, puis le candidat passe dans la ligne extérieure la plus proche pour réaliser le parcours de remorquage.

### V - MODALITES D'ÉVALUATION :

Cf. tableau page 4

### VI - RECOMMANDATIONS:

**Il est important de savoir BIEN NAGER.**

**L'épreuve exige une préparation préalable :**

- Etre capable de nager 200m.
- Etre capable de s'immerger sur une distance de 2m, à raison d'une fois par longueur.
- Etre capable d'aller chercher un objet à 2m de profondeur.

**Attention : le candidat devra se présenter à l'épreuve avec son projet de répartition des points. Cela exige un entraînement conséquent et de qualité durant l'année.**

**Annexe**

**CAP BEP : NATATION SAUVETAGE**

COMPÉTENCES ATTENDUES		PRINCIPES D'ÉLABORATION DE L'ÉPREUVE		
<p><b>Niveau 3 :</b>  <b>En choisissant son mode de nage, se déplacer sur une distance longue en un temps imparti, exigeant le franchissement en immersion d'obstacles disposés en surface, et la remontée d'un objet immergé</b></p>		<p><b>Épreuve comportant deux parties enchaînées.</b>                      Un parcours de 200m comportant 8 obstacles à franchir en immersion. Cette distance doit être nagée <b>en moins de 5mn20 pour les candidats et en moins de 5mn40 pour les candidates.</b>                      Le parcours de 200 mètres est constitué par le jury qui dispose les 8 obstacles régulièrement sur le parcours. Un intervalle d'environ 25m sépare les obstacles qui sont orientés verticalement par rapport à la surface afin d'imposer une immersion d'environ 1 m de profondeur, ou horizontalement imposant un déplacement subaquatique d'au moins 2 m.                      Les modalités de franchissement sont libres. Le nombre de tentatives de franchissement n'est pas limité. Passer les obstacles sans les heurter est valorisé.                       Au terme du parcours d'obstacles et dans son prolongement, le candidat nage vers une zone indiquée, distante d'une vingtaine de mètres, pour remonter en surface <b>en moins de 30 s (garçons), de 35 s (filles)</b>, un mannequin qui s'y trouve immergé à environ 2 m de profondeur.                      Ce parcours est chronométré, jusqu'au moment où les voies respiratoires du mannequin sont émergées.                       Le candidat communique avant le début de l'épreuve au jury le nombre de points qui lui seront attribués pour chacun des éléments évalués, au cours des deux parties de l'épreuve.</p>		
Points à affecter	Éléments à évaluer	COMPÉTENCE DE NIVEAU 3 EN COURS D'ACQUISITION	COMPÉTENCE DE NIVEAU 3 ACQUISE	
10 pts 1ère Partie	<b>Nombre d'obstacles franchis : 6 pts</b>	2 obstacles franchis: 1 pt 3 obstacles franchis: 2 pts	4 obstacles franchis: 3 pts 5 obstacles franchis: 4 pts 6 obstacles franchis: 5 pts	7 obstacles franchis: 5,5 pts 8 obstacles franchis: 6 pts
	<b>Nombre d'obstacles touchés: 2 pts</b>	deux et plus : aucun point	un seul obstacle touché sur l'ensemble du parcours: 1 pt	aucun obstacle touché sur l'ensemble du parcours: 2 pts
	<b>Parcours réalisé ou non dans le temps imparti: 2 pts</b>		200m nagés en moins de 5m40 (garçons), 6mn (filles): 1 pt	200m nagés en moins de 5m20 (garçons), 5mn 40 (filles): 2 pts
5 pts 2ème partie	<b>Temps nécessaire pour remonter le mannequin à la surface: 5 pts</b>	Mannequin remonté à la surface: 1pt	Mannequin remonté à la surface, voies respiratoires émergées: 3pts	Mannequin remonté à la surface, voies respiratoires émergées, dans le temps imparti : 5pts
5 pts	<b>Projet personnel: Degré de pertinence du parcours réalisé aux possibilités et aux engagements de l'élève dans la préparation de l'épreuve</b>	Trois différences entre le prévu et le réalisé: 1 pt	2 différences entre le prévu et le réalisé: 2 pts  1 différence entre le prévu et le réalisé: 3 pts	Aucune différence entre le prévu et le réalisé: 4 pts  1 pt supplémentaire si l'élève gère son effort en maintenant une allure globalement régulière sur le premier parcours